

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE D'ACCREDITATION DES MASTERS « ENSEIGNEMENT ET EDUCATION »  
PORTES PAR L'INSPÉ CLERMONT AUVERGNE**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE  
DU MARDI 04 NOVEMBRE 2025,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création  
de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias  
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

d'approuver la demande d'accréditation des Masters « Enseignement et Education » portés par l'INSPÉ Clermont  
Auvergne.

Membres en exercice : 44

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne  
Mathias BERNARD



Le 5 novembre 2025